

Compte Rendu du Conseil Municipal du Lundi 12 juillet 2021

PRESENTS : Frédéric. CAUSSIL, Bruno PALLARES, Michel PRONOST, Jean Christophe DUPOUX, Fanny BOUYS, Valère CACHEUX, Christine CREPON, Sophie BAZIN, Michel GARCAS, Annie SAUVAIRE, Antoine SAUVAIRE.

PROCURATIONS : Jacques TASSIN à Paul NOUGARET
Lucie GOT à Frédéric CAUSSIL

ABSENTS : Aline CHAMPSAUR, Jacques TASSIN, Lucie GOT,

Secrétaire : Antoine SAUVAIRE

Début de séance : 18h02

Point N° 1 : Approbation du Compte rendu du Conseil Municipal du 7 juin 2021

Voté à l'unanimité

Point N° 2 : Commission Urbanisme : ajout du membre Monsieur Jean-Christophe DUPOUX, conseiller municipal, sollicite sa désignation en tant que membre de la commission Urbanisme.

Pour 13 Abstention 1

Point N° 3 : Commission Vie du Village : ajout des membres Mesdames Luce GOT et Aline CHAMPSAUR, Respectivement adjointe et conseillère municipale souhaitent participer à la commission Vie du Village.

Voté à l'unanimité

Arrivée de Aline Champsaur à 18h14

Point N° 4 : Société Montpellier Métropole Recyclage : avis sur la demande d'enregistrement préfectoral pour l'exploitation d'une installation de broyage/concassage de matériaux inertes. La société MMR a déposé une demande auprès de la Préfecture de l'Hérault afin d'obtenir l'enregistrement relatif à l'exploitation d'une installation de broyage/concassage de matériaux inertes à la zone du Patus à Saint Vincent de Barbeyrargues.

Il faut donner un avis motivé sachant qu'il y a eu 55 réponses sur le cahier de consultation publique qui a été remis par Mr le Maire à la préfecture. La préfecture va remettre un rapport à la DREAL.

Monsieur le maire propose de faire un tour de table.

La majorité du Conseil Municipal constate une pollution visuelle qui est importante et des promesses non tenues par MMR.

Abstention 2 Avis Défavorable 13

Point N° 5 : Bail locatif avec la société Montpellier Métropole Recyclage : La commune doit statuer sur l'opportunité de contracter un bail locatif avec la société MMR pour un terrain de 13 000 m2 avant la fin de l'été et avant d'avoir eu connaissance de la décision préfectorale suite à la procédure d'enregistrement au titre des ICPE de cette entreprise. Les conditions du bail sont détaillées au cours de la séance du

Conseil Municipal. Monsieur le Maire demande à l'assemblée de l'autoriser à signer un Nouveau bail avec la société MMR.

Le bail Administratif d'un an sera rédigé par Sophie Bazin et Michel Pronost en concordance avec l'avocat et la commission de développement économique.

Quelques points ont été énoncés :

- Obtention de poursuivre son activité durant un 1 an avec l'accord de la DREAL
- La façon de le rédiger avec notre avocat
- L'origine de l'eau et la quantité utilisée (forage non déclaré et voir une trace du relevé)
- Environnement du site
- Réorganisation de la plateforme
- Obligation de végétaliser les merlons

Il faut dénoncer le Bail un mois avant par lettre recommandée.

Pour 13 Abstention 2

Point N° 6 : Devis pour travaux sur le grand frêne : La parole a été donnée à Paul NOUGARET, qui présente le devis pour des travaux sur le grand frêne et ce dans le cadre des préconisations de suivi.

Après le rapport du diagnostic, il faut mettre en place des haubans, ce qui veut dire mettre des cordes tressées entre les 3 grosses charpentières ce qui permet qu'elles se maintiennent entre elles. Les charpentières sont nécrosées risque qu'un jour elles se cassent.

Il faut contrôler tous les 1 à 2 ans et à changer tous les 10 ans.

Nous avons mis une moustiquaire dans les trous pour éviter les frelons.

Le devis est de 480€ TTC

Voté à l'unanimité

Point N° 7 : Participation d'un élu à une formation payante : Monsieur Michel PRONOST souhaite participer dans le cadre de sa fonction d'élu à une formation payante sur le thème « Penser la biodiversité sur ma commune » prévue les 11 et 12 octobre 2021. Elle est animée par les Ecologistes de l'Euzière. Un crédit de 1000,00 € a été inscrit cette année au budget pour la formation des élus.

Formation, sensibilisation, réglementation, pédagogie sur la faune et la flore.

Prix des deux jours de formation 560€

Pour 14 Abstention 1

Point N° 8 FDI Habitat Suite à la construction des logements du Puech FDI Habitat devait avoir une surface assez grande pour construire. Actuellement plus de la moitié de l'esplanade leur appartient. Comme la mairie entretient tous les espaces, nous avons demandé qu'il nous fasse un découpage parcellaire en intégrant le trottoir de la route de Prades, le jardin potager et l'esplanade.

Le coût sera à la charge de FDI Habitat.

Voté à l'unanimité

Point N° 9 Habitation La Coste

A l'époque de la construction du lotissement de La Coste, la Convention est en trois parties (commune, Fieldman, Acquéreurs). Ce dispositif permet de faire de l'anti spéculation immobilière. Une lettre d'explication de notre juriste, déconseille d'être **POUR** la vente de maison avant la fin des 10 ans d'habitation suite à la convention signée.

Contre 15

Information :

- Elections Départementale et Régionale : Ces élections auront été compliquées avec peu de participation, mais la tenue des bureaux de votes avec le mélange entre les habitants et les élus aura permis un échange.
- Election Présidentielle : Cette élection aura lieu le 10 et le 24 Avril 2022
- Convention avec le Club de Tennis de Prades le Lez : Revoir les conventions avec les cours, les enfants et les Adultes. A voir la suite...
- Devis pour accompagnement à la création d'une association de jardiniers des jardins familiaux : le montant est de 430 € TTC. La formation comprend la réglementation et la végétalisation. D'après le sondage et les premiers contacts, 11 personnes seraient intéressées à créer l'association. Vote du devis au prochain conseil Municipal.
- Michel Pronost et Bruno Pallarès vont construire une boîte à livres plus adaptée.
- Bruno Pallarès et Michel Garcias vont aider et accompagner l'aménagement du nouveau local technique.
- Le conseil municipal veut mettre en place une réunion publique.
- Information du début des travaux des sanitaires des écoles.
- Mise en place de la dématérialisation de l'urbanisme à partir de Janvier 2022.
- Atelier technique : Lancement des derniers travaux dans l'atelier technique, 6450 € HT à voter au prochain conseil municipal.

Prochain Conseil Municipal Le Lundi 13 septembre 2021

Fin de séance 19h56